



Mondercange, le 10 décembre 2019

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour le point 2) a) pour la séance du conseil communal du 13 décembre 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe nos questions relatives au point 2) a) de l'ordre du jour du conseil communal en sa séance du 13 décembre 2019 :

A. Recettes ordinaires

1. *Article 2/590/744710/99001 G Subvention de l'État dans le cadre du pacte climat* Les montants portés au compte de 2018 se chiffrent à 201.865,00euros, les montants autorisés pour 2019 à 245.000,00euros – le budget rectifié 2019 prévoit 175.000,00euros de même que le budget de 2020. Pourquoi y a-t-il cette baisse répétitive de cet article ?
2. *Article 2/650/708212/99001 Loyers des bâtiments de la commune* La commune a résilié au 1^{er} juillet 2019 le contrat de location avec la « Verbandskescht » concernant la maison Loutsch à Mondercange. Il y a donc une perte de revenu pour la Commune concernant cette location. Malgré nos demandes réitérées, le Collège des Bourgmestre et Échevins n'a pas dévoilé à ce jour ses intentions quant à l'affectation de cet immeuble ? Nous sommes pourtant convaincus qu'on pourrait aisément lui trouver une destination favorable. Quels sont les projets du Collège des Bourgmestre et Échevins ?

B. Dépenses ordinaires

1. *L'article 3/121/613481/99001 Honoraires de consultance externe, d'expertise, de mesurages, d'extraits cadastraux et frais d'études* prévoit un montant de 45.000,00euros alors que sur le compte de l'année 2018 ne figurent que 3.717,74euros. Les montants autorisés pour 2019 sont de 12.000,00euros tandis que le budget rectifié se chiffre à 30.000,00euros. Est-ce que le collège des Bourgmestre et Échevins peut nous fournir plus d'informations quant aux variations importantes de cet article ?
2. *Article 3/121/613481/99002 Honoraires de consultance externe, d'expertise et frais d'études – en informatique* - Cet article est nouveau dans le budget 2020. Est-ce que les sommes considérables que la commune a investies dans le récent passé pour moderniser à tous les niveaux son environnement informatique n'ont pas donné le résultat escompté ? Le collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il nous fournir plus d'informations quant à cet article ?

3. *Article 615100/99002 & article 3/140/615100/99002 Publicité, Annonces, Flyers et Bandes Annonces* – Le budget rectifié prévoit une augmentation de 40.000,00euros à 70.000,00 euros, et le budget 2020 prévoit également le montant de 70.000,00euros, pour quelle raison y a-t-il cette augmentation considérable ?
4. *Article 3/253/648330/99002P Activités de vacances pour jeunes* - Cet article budgétaire ne prévoit plus aucune dépense pour 2020 – est-ce que le collège des Bourgmestre et Échevins peut nous dire pour quelle raison il n'y a plus aucun fonds pour le soutien des jeunes pendant les activités de vacances ?
5. *Article 3/264/648120/99002 P – Proactif – participation annuelle à la réalisation de projets* - Nous constatons une augmentation à cet article budgétaire en 2020, est-ce qu'il y a éventuellement des travaux supplémentaires qui sont prévus ?
6. *Article 3/266/648340/99001 C Prime aide au logement (Allocation d'une prime dans le cadre de l'aide au logement)* - Cet article est nouveau pour le budget 2020. Est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut donner des précisions concernant la nature des aides et les catégories de bénéficiaires qu'il entend soutenir et quand est-ce qu'il envisage de prendre un règlement communal en la matière ?
7. *Article 3/320/ Services de secours (gaz, entretien / petit équipement/ masse d'habillement/ etc.)* - Nous constatons qu'il reste un certain nombre de prestations à charge de la commune de Mondercange, alors qu'en principe, avec la mise en place du CGDIS, il ne devrait plus y avoir d'interventions directes de sa part. Quand est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins envisage-t-il de réaliser une convention avec le CGDIS ? Est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins peut nous informer quelles sont les prestations réalisées à l'heure actuelle par le CGDIS et quelles sont les dépenses qui restent à charge de l'administration communale ? De plus, la commune de Mondercange paie une contribution financière annuelle de 258.816,00euros au CGDIS (voir *article 3/320/648211/99001 G*). Nous nous posons la question s'il n'y a pas double emploi en matière des dépenses imputées à la commune ?
8. *Article 3/532/648340/99001 C Participation communale aux rénovations énergétiques et installations techniques (50.000,00euros)* - Cet article est nouveau pour le budget 2020. Les questions que nous posons sont les mêmes que sub B.6. et concernent la nature des aides, le cercle des bénéficiaires et la nécessité au préalable d'un règlement communal ?
9. *3/621/612200/99003 Entretien et réparation des aires de jeux* - Le budget 2020 prévoit un montant de 20.000,00euros. Est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins peut nous informer quelles aires de jeux sont concernées ?
10. *3/626/612200/99001 Entretien et réparation des bâtiments – Cimetières* - Le budget 2020 prévoit un montant de 24.000,00euros. Est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins peut nous informer de quel(s) cimetière(s) il s'agit et quels travaux sont réalisés ?
11. *Article 3/650/611120 Loyer – hall à matériel provisoire pour les besoins de l'atelier communal (140.000,00euros) Charges locatives – Hall à matériel provisoire pour les besoins de l'atelier communal (9.000,00euros) Charges de gestion des bâtiments communaux sous location (10.000,00euros)* - Est-ce qu'il existe déjà un contrat de bail à loyer pour le hall à matériel provisoire pour les besoins de l'atelier communal ? Si oui, le Collège des Bourgmestre et Échevins peut-il indiquer l'axe temporel de ce contrat et informer le Conseil Communal sur la date à laquelle il sera appelé à l'approuver ? Est-ce qu'il y a aussi des frais de déménagement qui sont prévus et si oui, à quelle hauteur ? Le budget, tient-il compte d'une telle dépense ?
12. *Article 83/821/618880/99001 Mise à disposition d'un concierge par le CIGL pour les besoins du FC Mondercange (40.0000,00euros) Article 3/821/648120/99001 P Subvention au FC Mondercange pour le nettoyage des infrastructures sportives (18.000,00euros)* – Pourquoi est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins a opté pour le procédé de la mise à disposition de la main d'œuvre par l'entremise du CIGL ? Comme les installations du stade de football de Mondercange sont en possession de la commune, ne serait-il pas logique d'en confier la surveillance et

l'entretien au personnel communal, quitte à devoir redistribuer les tâches différemment entre les nombreux salariés respectivement portiers récemment engagés ou à engager. Cette hiérarchie directe permettrait à la commune d'exercer un contrôle et une collaboration plus efficaces. Qui s'occupe actuellement du nettoyage des infrastructures sportives du FC Mondercange ? Les mesures prévues par les articles précités comprennent en fait deux subsides supplémentaires qui sont à voir complémentaires au subside ordinaire touché annuellement par le FC Mondercange comme par les autres associations locales. Est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins en est conscient ? N'y a-t-il pas deux poids et deux mesures ?

13. *Article 3/823/648211/99001 S Participation aux frais d'exploitation du syndicat intercommunal PIMODI (477.825,71euros)* - Le budget 2020 prévoit un montant de 477.825,71euros – Est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins peut nous informer des raisons de cette augmentation et nous donner plus d'informations quant à ce montant bien précis ?
14. *Article 3/839/615212/99001 Esch 2022- Frais de route et de déplacements en vue de la « Capitale Européenne de la Culture en 2022 au Luxembourg » (5.000,00euros)* - Est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins peut nous donner plus d'informations quant à l'emploi du crédit prévu à cet article ?
15. *Article 3/850/608112/99001 Electricité des Bâtiments – Églises (4.500,00euros)* – Nous constatons qu'il n'y a plus de dépense pour le compte des cultes à part la dépense pour l'électricité – nous supposons qu'il s'agit de l'éclairage extérieur des édifices religieux de notre commune. Est-ce que Monsieur le Bourgmestre peut confirmer cela ?

Recettes extraordinaires

1. *Article 1/441/163000/19009 I Subvention du projet INTERREG a v « Grande Région » « ABACTIV Alzette – Belval à vélo et à pied ! » (50.000,00euros)* Nous considérons ce projet comme une très bonne initiative en matière de mobilité douce et nous saluons surtout la coordination et collaboration avec d'autres communes, même au-delà des frontières nationales. Cette initiative ne peut être fructueuse que si toutes les communes intéressées font davantage d'investissements pour améliorer les réseaux de pistes cyclables et piétonniers.
2. *Article 1/452/169100/99001 Participation aux frais de raccordement à l'antenne collective* – Le budget 2020 ne prévoit plus aucune dépense. Est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins peut nous donner plus d'informations concernant cette circonstance ?
3. *Article 1/650/261100/99001 Vente de terrain communal sans affectation définie* - Le budget 2020 prévoit un montant de 2.000.000,00euros – est-ce que le collège des Bourgmestre et Échevins peut nous informer de quels terrains il s'agit et s'il y a des propositions ou accords concrets ?

Dépenses extraordinaires

1. *Article 4/120/211000/19032 Etablissement d'un diagnostic sur les modes de fonctionnement de l'ACM en vue d'une modernisation de la commune (convention de 147.000,00euros) Budget 2020: 69.000,00euros* – De quoi s'agit-il plus concrètement ? Est-ce qu'il y a un avenant à la première convention alors qu'une certaine différence entre les montants se fait remarquer ? Est-ce que l'audit externe peut être considéré comme terminé ? Est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut énumérer les mesures préconisées par les consultants qu'il se propose de réaliser ?
2. *Article 4/220/211000/20007 Extension de la structure pour personnes âgées « A Bosselesch » II – frais d'étude (250.000,00euros)* – De quelles études s'agit-il exactement ?

3. *Article 4/441/211000 Frais études et frais de recherche et de développement – Elaboration concept de mobilité) (70.000,00euros) –* Nous constatons que depuis deux ans des études sont réalisées pour un concept de transport. Quand est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins envisage-t-il d'en présenter les conclusions, voire de réaliser les dispositions proposées ?
4. *Article 4/441/221200/20021 Transposition sur terrain du « Sechere Schoulwee » (70.000,00euros) –* Le « sechere Schoulwee » figure dans les frais d'étude et dans la transposition sur terrain – est-ce que le collège des Bourgmestre et Échevins peut nous donner plus d'informations à ce sujet ? Ces articles budgétaires, ne constituent-ils pas un chevauchement ?
5. *Article 4/520/221200/18009 Canalisation pour l'amélioration de la qualité du ruisseau « Kazebaach » à la hauteur du Parc Molter à Mondercange – Frais d'exécution -* Le budget 2020 ne prévoit plus aucune dépense – est-ce que le collège des bourgmestre et Échevins entend suspendre tout effort en vue d'une amélioration de ce problème fastidieux qui est une source constante de désagrément pour les visiteurs du Parc Molter, surtout en période estivale ?
6. *Article 4/590/221200/20019 Etude de faisabilité pour la réalisation d'un jardin destiné à la culture potagère (50.000,00euros) –* Est-ce que le collège des Bourgmestre et Échevins envisage sérieusement de faire une étude de faisabilité pour la réalisation d'un jardin, alors que la commune dispose d'experts en la matière au sein de son service jardinage et qu'elle peut recourir au know-how du CIGL qui est pareillement bien outillé pour donner les conseils nécessaires, sans parler des spécialistes externes ayant collaboré au cours des dernières années aux innombrables projets à vocation écologique organisés par la commune. Une telle approche découvre le manque d'aisance du collège échevinal pour gérer les affaires et ficeler en propre régie les projets, même de la plus petite envergure, sans recourir aux services coûteux de bureaux d'études ad hoc. D'ailleurs, cette impression se confirme par le très faible taux des réalisations que révèle le compte de l'exercice antérieur.
7. *Article 4/621/221313/99001 Mise en conformité de diverses aires de jeux selon le Label « secher Spillplazen » de Luxcontrol –* Il est étonnant de constater que cet article budgétaire est remis à 0,00euros. Cela, veut-il dire que toutes les aires de jeux sur le territoire de notre commune sont conformes aux normes de sécurité et qu'il n'est pas nécessaire de remplacer certains dispositifs de jeu, voire d'en mettre en place de nouveaux ? Les contrôles de routine nécessaires et prescrits par la loi, sont-ils exécutés par nos services ou par des sociétés agréées ? Existe-t-il des procès-verbaux pouvant justifier l'exactitude de la manière d'opérer ?
8. *Article 4/623/211000/20004 – Agrandissement du Parking Public rue Arthur Thinnès à Mondercange – frais d'études (80.000,00euros) –* Le Collège des Bourgmestre et Échevins, a-t-il connaissance que la majorité précédente s'est déjà penché sur cette problématique et que les plans d'un agrandissement de ce parking sont disponibles à la Mairie. Si tel est le cas, peut-il expliquer pourquoi ces plans lui semblent inutilisables au point qu'il entend reprendre à zéro le projet en entamant une étude – une de plus - qui s'avère superflue à nos yeux. Ou bien, est-ce que le collège échevinal envisage de réaliser tout à fait autre chose sur le terrain en question ?
9. *Article 4/626/221200/16013 Aménagement d'un cimetière forestier à Mondercange –* Cet article budgétaire est dépourvu de crédit. Est-ce que le collège échevinal a abandonné ce projet ? Si oui, quelles sont les raisons ?
10. *Article 4/6507221100/99001 Acquisition de terrains / immeubles non affectés (6.200.000,00euros) -* Est-ce que le collège des Bourgmestre et Échevins peut nous donner plus d'informations de quels terrains il s'agit ?
11. *Article 4/821/211000/18019 Elaboration d'un concept pour futures infrastructures sportives à Mondercange (50.000,00euros) –* S'agit-il une fois de plus de frais d'études ? Le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il nous expliquer de quelles infrastructures sportives il est question, sachant que la nouvelle maison relais sera dotée de propres infrastructures sportives ?

12. *Article 4/822/221311/19027 Hall sportif Mondercange – remise en état, travaux de réfection (450.000,00euros) –* Vu l'importance du chiffre, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de nous donner les détails de cette remise en état qui ne peut se limiter à la seule réfection des vestiaires et installations sanitaires ?
13. *Article 4/836/238120/99001 P Subside extraordinaire à l'Harmonie municipale de Mondercange dans le cadre de la réfection de la façade –* Cet article est remis à 0,00euros alors que les travaux sont achevés. Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir le décompte de ces travaux ?
14. *Article 4/910/221200 Agencement et aménagement de terrains –* Dans le cadre de l'aménagement des cours scolaires à Mondercange – il n'y a pas de transparence au niveau des articles budgétaires. Est-ce que le collège échevinal peut fournir des relevés détaillés faisant ressortir clairement quels travaux sont réalisés sous quel article budgétaire ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK